



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 13 juin 2019

Date de la convocation : 7 juin 2019
Nombre de délégués en exercice : 52

PA-PREFECTURE-AR

20 JUIN 2019

SERVICE

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Michel BERNOS, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOUCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Monique SEMAVOINE, M. Patrick TASSERIE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Martine LOUSTAU a suppléé M. Arthur FINZI, Mme Stéphanie MAZA a suppléé M. André DUCHATEAU, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Laurent KELLER, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Christian LAINE, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUETO

Etaient représentés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ a donné pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN, M. Philippe GARCIA a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, Mme Annie HILD a donné pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Francis PEES a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Eric SAUBATTE a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES

Etaient excusés :

Mme Françoise BESSONNEAU, M. Pierre CASABONNE, M. Dino FORTÉ, M. Emmanuel HANON, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. David MIRANDE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES COUSINE

Secrétaire de séance : M. Nicolas PATRIARCHE

N° 2 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME
ATLANTIQUE & PYRÉNÉES : PROGRAMME DE TRAVAIL
2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre MIMIAGUE

Mesdames, Messieurs,

Le Pays de Béarn a souhaité que l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) l'accompagne dans sa démarche de compréhension du territoire, dans laquelle la question des mobilités est apparue déterminante.

Ainsi, pour l'année 2019 il s'agit de solliciter l'AUDAP sur une étude de positionnement territorial et la production d'un diagnostic « Mobilité » à l'échelle du Béarn.

La convention ci-annexée détaille les missions sur lesquelles l'AUDAP accompagnera le Pays de Béarn, dans le cadre du programme partenarial d'activités 2019, et précise également la contribution financière du SMGP prévue pour les **57 jours** de travail soit un montant de **23 940 €** (420 € / jour).

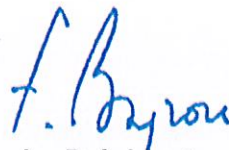
Il appartient au Conseil métropolitain de bien vouloir :

- 1- Approuver le programme de travail 2019 avec l'AUDAP ;
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels en conséquence ;
- 3- Décider de fixer à 23 940 € la contribution financière à l'AUDAP, pour l'année 2019 ;
- 4- Prévoir les crédits correspondants au BP 2019, chapitre 011, article 6281.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

PÔLE MÉTROPOKITAIN
Pays de Béarn